

# Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

AGRI • NUMÉRO 122 • 1<sup>re</sup> SESSION • 42<sup>e</sup> LÉGISLATURE

# **TÉMOIGNAGES**

Le mardi 4 décembre 2018

Président

M. Pat Finnigan

# Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

#### Le mardi 4 décembre 2018

• (0845)

[Traduction]

Le président (M. Pat Finnigan (Miramichi—Grand Lake, Lib.)): Bienvenue à tous. Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité tient ce matin une séance d'information sur le cas de tuberculose bovine confirmé en Colombie-Britannique.

Nous accueillons pour ce faire deux représentants de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), soit le Dr Jaspinder Komal, vice-président, Direction générale des sciences, vétérinaire en chef et délégué du Canada auprès de l'Organisation mondiale de la santé animale; et la Dre Debbie Barr, directrice, Division de la santé, du bien-être et de la biosécurité des animaux. Du ministère de l'Agriculture et l'Agroalimentaire, nous recevons M. Donald Boucher, directeur, Division de l'industrie animale, Direction générale des services à l'industrie et aux marchés.

Bienvenue à tous.

Je crois que c'est le Dr Komal qui va nous présenter un exposé préliminaire. Vous avez la parole pour les 10 prochaines minutes.

Dr Jaspinder Komal (vice-président, Direction des sciences, vétérinaire en chef et délégué du Canada auprès de l'Organisation mondiale de la santé animale, Agence canadienne d'inspection des aliments): Merci beaucoup. Bonjour à tous les membres du Comité et bonjour à vous, monsieur le président.

Comme vous l'avez indiqué, je suis le Dr Jaspinder Komal, vétérinaire en chef du Canada et vice-président de la Direction générale des sciences de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Je suis également délégué du gouvernement du Canada auprès de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

[Français]

Je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de la situation actuelle en ce qui concerne la tuberculose bovine en Colombie-Britannique. [*Traduction*]

Je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de la situation actuelle en ce qui concerne la tuberculose bovine en Colombie-Britannique. Je suis accompagné de ma collègue, la Dre Debbie Barr, et de M. Donald Boucher d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Permettez-moi d'abord de vous expliquer un peu cette maladie. La tuberculose bovine est une maladie infectieuse du bétail causée par une bactérie appelée *Mycobacterium bovis*. Cette maladie peut parfois affecter d'autres espèces de mammifères, y compris, bien que ce soit très rare de nos jours, les êtres humains. La tuberculose bovine est reconnue à l'échelle internationale comme étant une maladie grave et elle est désignée comme telle par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

Nous luttons contre la tuberculose bovine depuis longtemps déjà. La maladie fait l'objet d'un programme national obligatoire d'éradication au Canada depuis 1923. Je peux vous dire que le Canada a fait de grands progrès vers l'éradication. Après près d'un siècle d'efforts, d'investissements financiers et d'étroite collaboration de la part de divers intervenants fédéraux, provinciaux et de l'industrie, la maladie est pratiquement éliminée, à l'exception de cas rares chez les animaux domestiques.

Il s'agit d'une réalisation importante non seulement pour la santé animale, mais aussi pour la santé publique au Canada. De nos jours, les cas d'humains atteints de tuberculose bovine au Canada sont très rares. L'exposition ne peut se produire que par le passage de liquides d'un animal à une plaie ouverte de la peau, par un contact rapproché prolongé avec un animal atteint de tuberculose respiratoire active ou par la consommation de lait non pasteurisé d'une vache infectée.

Lorsque l'ACIA enquête sur des cas de tuberculose bovine dans les fermes, nous rappelons aux producteurs les risques potentiels pour la santé humaine et nous les mettons en contact avec les fournisseurs provinciaux de services de santé publique. Le risque pour la population canadienne est considéré comme très faible parce que nous exigeons la pasteurisation du lait et que nous avons un programme de surveillance efficace, qui comprend l'inspection des animaux dans les abattoirs.

C'est ce qui m'amène à vous parler du cas qui a été mis au jour.

L'ACIA a commencé son enquête le 26 octobre 2018 lorsque l'examen d'une vache de boucherie mature présentée pour abattage dans un établissement agréé par le gouvernement fédéral a révélé des symptômes associés à la tuberculose bovine. L'animal en question n'est pas entré dans la chaîne alimentaire, ce qui témoigne bien de l'efficacité du système de surveillance pour atténuer les risques pour notre approvisionnement alimentaire.

Le 9 novembre 2018, les résultats des tests de laboratoire de l'ACIA ont confirmé qu'il s'agit bien d'un cas de tuberculose bovine. Le traçage a permis de déterminer que l'animal provenait d'une ferme du Centre-Sud de la Colombie-Britannique.

L'ACIA prend la tuberculose bovine très au sérieux. Dans le cadre de l'intervention menée à la suite de cet incident, l'ACIA a mis en service un Centre des opérations d'urgence situé à Burnaby. C'est un centre conjoint avec nos partenaires de la Colombie-Britannique, ce qui permet une coopération accrue entre les décideurs fédéraux et provinciaux.

L'ACIA a suivi ses protocoles de lutte contre les maladies animales. Nous avons communiqué avec le producteur pour lui transmettre l'information. Nous avons consulté nos homologues provinciaux ainsi que des organismes de l'industrie pour les informer de cette constatation et des prochaines étapes possibles. Vous trouverez aussi des renseignements sur le site Web de l'ACIA.

Une enquête sur la tuberculose bovine comporte trois grandes étapes.

#### • (0850)

Premièrement, l'ACIA s'efforce de déterminer où se trouve actuellement la maladie et prend des mesures pour la contenir. Il s'agit de tester les bovins adultes à la ferme d'où proviennent les bovins infectés et les troupeaux qui entourent immédiatement cette ferme.

Ensuite, nous nous tournons vers d'autres troupeaux où la maladie s'est peut-être répandue. Cette activité est communément appelée retraçage en aval. Nous examinons tous les mouvements de bovins de la ferme infectée au cours des cinq dernières années et nous déterminons l'emplacement et le statut de ces animaux. Une fois localisés, ces bovins sont également testés.

Enfin, nous cherchons à déterminer d'où pourrait provenir la maladie. Cette activité s'appelle le retraçage en amont. Nous examinons tous les animaux qui sont entrés dans la ferme de référence au cours des cinq dernières années et nous retournons à leurs troupeaux sources pour les tester également.

Notre programme canadien de traçabilité du bétail nous aide à effectuer le retraçage en aval et en amont. Comme l'enquête actuelle n'en est qu'à ses débuts, on ne connaît pas encore le nombre exact de troupeaux touchés ni le temps qu'il faudra pour mener à bien l'enquête. À l'heure actuelle, il n'y a qu'un seul cas confirmé de tuberculose bovine.

Une bonne traçabilité permet de trouver rapidement tous les animaux atteints, d'accélérer l'enquête et de réduire le délai d'intervention. Dans le cas qui nous intéresse, l'identification du bétail et la traçabilité appropriée ont permis à l'ACIA de cibler efficacement le troupeau touché. Dans le cadre d'une enquête sur la tuberculose bovine, des restrictions de déplacement sont imposées à tout animal impliqué afin que d'autres troupeaux ne soient pas exposés. Dans le contexte de la présente enquête, tous les animaux sur les lieux infectés seront soumis à des tests de dépistage de la maladie.

L'ACIA est pleinement consciente des difficultés, aussi bien émotives qu'économiques, auxquelles se heurtent les producteurs dont les bovins et les veaux ont été mis en quarantaine à la suite de son enquête. Afin d'aider les producteurs à composer avec les aspects émotionnels et tout le stress que peut engendrer l'incertitude, les employés de l'ACIA veillent à ce que des renseignements pertinents et complets soient fournis le plus tôt possible. Nous transmettons également de l'information sur les options de soutien offertes aux producteurs.

Du point de vue économique, les producteurs sont admissibles à une indemnisation pour tout animal abattu à la demande de l'ACIA dans le contexte de cette enquête. De plus, il existe dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture toute une série de programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) offerts par Agriculture et Agroalimentaire Canada — et notamment les programmes Agri-investissement et Agri-stabilité — pour aider les producteurs à gérer les risques liés à la grande volatilité des marchés et aux catastrophes qui dépassent largement leur capacité de gestion. Des avances de fonds peuvent aussi être versées en vertu du Programme de paiements anticipés. Agriculture et Agroalimentaire Canada collabore avec le gouvernement provincial, l'industrie et les producteurs de la Colombie-Britannique pour évaluer les répercussions financières sur les exploitations agricoles et répondre adéquatement aux besoins des producteurs.

Même si le Canada est considéré comme officiellement indemne de tuberculose bovine, des cas isolés peuvent survenir. Il s'agit du premier cas de tuberculose bovine découvert depuis 2016, alors que six cas avaient été confirmés dans un même troupeau en Alberta. La découverte du cas qui nous occupe ne change en rien le statut sanitaire du Canada, puisque toutes les provinces sont considérées indemnes de tuberculose bovine selon les critères énoncés dans le Règlement sur la santé des animaux.

L'objectif du programme national d'éradication de la tuberculose bovine est la détection précoce et l'éradication complète de la maladie chez les bovins d'élevage canadiens. L'éradication exigera une collaboration et une vigilance continues pour prévenir la réémergence de la maladie chez les populations de bétail canadien. Nous maintiendrons ainsi la réputation du Canada en tant que fournisseur de bétail et de produits du bétail sûrs et de grande qualité.

L'ambitieux programme d'intervention du Canada en cas de tuberculose bovine était essentiel au maintien d'un accès ininterrompu aux marchés internationaux pour les bovins et les produits de viande canadiens en 2016. À titre de vétérinaire en chef du Canada, je suis entré en contact avec mes homologues des pays où le Canada exporte du boeuf et des produits du boeuf et j'ai obtenu des réactions allant de neutres à positives. Nous espérons donc qu'il n'y aura pas d'impact négatif sur l'accès aux marchés.

#### • (0855)

L'ACIA continuera de travailler en étroite collaboration avec les producteurs, les associations industrielles et les autorités agricoles et sanitaires provinciales et fédérales tout au long de l'enquête. L'ACIA continuera également de tenir tous les intéressés au fait de la situation via son site Web ou en intervenant en personne sur toutes les tribunes appropriées, y compris votre comité, lorsque de nouveaux renseignements sur la tuberculose bovine seront disponibles.

Monsieur le président, je vous remercie à nouveau de m'avoir permis de donner un aperçu des mesures que prend l'ACIA concernant l'enquête sur la tuberculose bovine.

[Français]

Le président: Merci, docteur Komal.

[Traduction]

Nous passons maintenant aux questions des députés.

[Français]

Monsieur Berthold, vous avez la parole pour six minutes.

M. Luc Berthold (Mégantic—L'Érable, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci, messieurs Komal et Boucher ainsi que madame Barr, d'être ici aujourd'hui.

D'abord, pourriez-vous nous dresser un portrait précis de la situation actuelle en Colombie-Britannique? Combien y a-t-il de bêtes en quarantaine? Combien d'autres bêtes pourraient-elles être mises en quarantaine une fois votre enquête conclue? Autrement dit, sur combien de bêtes enquêtez-vous actuellement?

## Dr Jaspinder Komal: Merci de votre question.

Comme je le disais dans mes remarques, nous venons tout juste de commencer. Nous ne connaissons donc pas encore le nombre exact de bêtes infectées dans chaque troupeau. Nous sommes présentement en train d'enquêter dans le troupeau index, qui est dans la ferme primaire, ainsi que dans les cinq ou six fermes qui sont en contact avec cette dernière.

Nous étudions l'ampleur des contacts directs avec cette ferme primaire. Nous allons commencer par les quelque 500 animaux qui se trouvent à cette ferme, y compris les veaux, et nous allons établir la prévalence de la maladie au sein de ce troupeau. Ensuite, nous allons étudier le nombre de contacts directs avec la ferme primaire pour quantifier les risques posés par des contacts avec le troupeau index. Nous serons alors en mesure de vous donner le nombre total d'animaux infectés.

M. Luc Berthold: Tout cela pourrait prendre combien de temps, selon vous? Vous vous rappelez qu'en 2016, des reproches avaient été faits parce qu'il s'était écoulé beaucoup de temps avant qu'on ne sache le nombre exact de bêtes atteintes, qui n'étaient que 6 sur les 11 500 qui avaient été abattues.

Nous venons de soulever beaucoup d'incertitude chez les éleveurs dans cette région. Combien de temps cela pourrait-il prendre cette fois-ci et pourquoi ne sommes-nous pas déjà au courant du nombre de fermes qui seraient visées? C'est difficile à comprendre. Après tout, ces gens peuvent déjà vous dire où leurs troupeaux se sont retrouvés. Pourquoi, dans ce cas, ne pourrions-nous pas cibler ces possibles cas de contamination?

#### • (0900)

**Dr Jaspinder Komal:** Premièrement, la tuberculose bovine est une maladie qui évolue très lentement, et il faut beaucoup de temps avant qu'un animal ne soit infecté. Nous devons reculer de cinq ans pour savoir si les bêtes qui sont arrivées dans le troupeau ou qui en sont parties pendant cette période sont infectées. Si la bactérie infecte une bête aujourd'hui, cela peut prendre jusqu'à deux, trois ou quatre ans avant que l'animal commence à montrer des signes cliniques de la maladie.

Deuxièmement, une fois que nous savons qu'un animal est infecté, nous allons faire l'inventaire, dans la ferme primaire, de tous les animaux de plus d'un an. Avant cela, nous allons faire l'autopsie de l'animal contaminé pour établir la pathologie et vérifier et confirmer le cas. Ensuite, nous allons procéder à la culture de bactéries en laboratoire, ce qui prend à peu près de 14 à 16 semaines. Le processus est long. Il y a trois ou quatre tests pour déceler la tuberculose bovine, mais aucun ne permet, à lui seul, de diagnostiquer chaque animal. Il faut donc les combiner.

M. Luc Berthold: Je comprends que le processus puisse être assez long. Cependant, je parlais des endroits où vous menez votre enquête et du nombre possible de troupeaux visés. Il est certain que si un enquêteur de l'Agence canadienne d'inspection des aliments se présente, c'est parce que vous avez repéré un certain risque. Celui-ci se limite-t-il à une ferme, à cinq, à dix? La contamination va-t-elle se révéler dans six mois plus étendue que ce que l'on pense actuellement? Il y a une solution définitive qui est assez radicale: j'imagine que les animaux de la ferme primaire seront tous abattus?

### Dr Jaspinder Komal: Effectivement.

**M. Luc Berthold:** Il y a beaucoup de gens inquiets qui se demandent si l'inspecteur se présentera chez eux et s'ils devront passer par ce processus ou non. Quand auront-ils une réponse? Dans un mois? Dans six mois? Quel délai pouvez-vous leur donner?

**Dr Jaspinder Komal:** Merci encore de votre question, monsieur Berthold.

Nous avons formé une équipe pour aller discuter avec les fermiers. Cela prend du temps. Il faut leur expliquer tout ce que le processus implique, comment nous allons procéder, comment nous allons faire l'inventaire et quels animaux seront inventoriés, et ce, tant dans la ferme primaire que dans les fermes avoisinantes. La vérification

prend elle aussi du temps. Quelles sont les fermes dont les troupeaux sont venus en contact avec la ferme primaire? Combien d'animaux sont sortis du troupeau ou y sont arrivés depuis cinq ans?

Le président: Nous n'avons malheureusement plus de temps, docteur Komal.

Merci, monsieur Berthold.

Nous passons maintenant à M. Longfield.

[Traduction]

Monsieur Longfield, vous avez six minutes.

M. Lloyd Longfield (Guelph, Lib.): Merci, monsieur le président, et merci à tous nos témoins d'avoir bien voulu comparaître malgré le court préavis. On vient tout juste d'apprendre l'existence d'un tel cas. Je remercie aussi M. Berthold qui a posé quelques-unes de mes questions concernant les chiffres en cause.

Je consulte les notes que j'ai prises en 2016. Warren Henry, un éleveur, nous a indiqué qu'il ne croyait pas que l'ACIA avait suffisamment de main-d'oeuvre pour gérer la crise qui sévissait cette année-là. Tout indique que l'éclosion était alors beaucoup plus répandue avec un nombre nettement plus élevé de bêtes touchées et d'inspections à faire.

Dans le budget de 2017, nous avons annoncé un investissement de 149,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, pour le renouvellement des programmes de base d'inspection de la salubrité des aliments. Est-ce que cela vous a permis d'accroître vos effectifs ou de vous donner les moyens pour intervenir plus efficacement dans un cas comme celui qui nous intéresse?

#### Dr Jaspinder Komal: Oui.

La situation en 2016 était tout à fait conforme à ce que l'on voit habituellement avec, comme vous le savez, différentes bêtes de différents élevages qui étaient entrées en contact. Nous avons tiré de nombreux enseignements de cette expérience. Ainsi, alors qu'il nous avait fallu près de deux mois en 2016 pour pouvoir déclarer que nous avions un cas confirmé, nous avons pu le faire en une semaine et demie à peine cette fois-ci.

Grâce à l'expérience acquise, nous savons comment mieux déployer nos équipes pour établir le contact initial avec l'éleveur, effectuer les tests de dépistage sur les animaux et mener les analyses en laboratoire... Nous avons beaucoup appris. Cette fois-ci, nous sommes prêts à réagir et nous avons pris une longueur d'avance.

#### • (0905)

**M.** Lloyd Longfield: Il y a des vétérinaires externes qui étaient disponibles et qui souhaitaient apporter leur contribution pour les inspections, mais nous n'avions pas de processus en place leur permettant de le faire. Avez-vous suffisamment de vétérinaires pour tester assez rapidement les 500 animaux dont vous parliez?

**Dr Jaspinder Komal:** Oui, nous en avons assez. Nous devons toutefois nous assurer que l'éleveur est aussi prêt que nous le sommes à faire le nécessaire. Comme je le disais dans mes observations préliminaires, nous ne pouvons pas simplement nous présenter là-bas en annonçant que nous allons procéder aux tests de dépistage puis en commençant à abattre toutes ces bêtes. Nous devons discuter des différentes options envisageables avec l'éleveur et déterminer celles que l'on doit privilégier. Il faut compter un certain temps pour ce faire, mais nous sommes prêts. Nous avons la main-d'oeuvre nécessaire sur le terrain pour faire le travail.

M. Lloyd Longfield: La dernière fois, le manque de communication a causé du stress. Les éleveurs nous ont dit ne pas avoir été consultés par l'ACIA qui aurait dû rester en contact avec eux pour les tenir au fait de la situation. Quelles mesures avez-vous prises pour améliorer les communications?

**Dr Jaspinder Komal:** Comme je l'ai indiqué, nous avons constaté à quel point le problème était complexe la dernière fois. À la lumière de notre expérience avec la grippe aviaire, les communications se faisaient à un autre niveau, mais nous avons dû nous adapter lorsque nous nous sommes rendu compte que les choses étaient différentes dans le cas d'un troupeau de bétail. Forts de cette expérience, nous avons agi cette fois-ci de façon très proactive en communiquant avec les associations locales et régionales, la province de la Colombie-Britannique et toutes les autres parties prenantes pour nous assurer que chacun sache bien à quoi s'en tenir quant à la nature du problème, aux actions que nous allions entreprendre, au mode de fonctionnement et au temps approximatif nécessaire.

**M. Lloyd Longfield:** En 2016, les coûts des aliments pour le bétail ont été particulièrement problématiques pour les éleveurs. Ces aliments sont mis en quarantaine dans les situations semblables. Est-ce le cas actuellement? Vous avez parlé des programmes de gestion des risques de l'entreprise. Est-ce que les coûts des aliments sont couverts dans le cadre de ces programmes?

Dr Jaspinder Komal: Oui, mais cela peut varier en fonction de la saison et du temps requis pour procéder à l'enquête. Si c'est la saison de mise en marché pour les éleveurs, nous devons en tenir compte, et c'est la même chose pour la saison du vêlage. Cela fait partie des facteurs qui peuvent influer sur le temps requis pour mener l'enquête. Comme ces animaux ne peuvent pas être vendus, l'éleveur se retrouve avec un problème d'alimentation qu'il n'avait pas prévu. C'est alors que l'on peut faire appel aux programmes de gestion des risques de l'entreprise et à d'autres programmes offerts par nos collègues d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour éponger ces coûts. L'ACIA assume les coûts pour tous les animaux qui sont mis en quarantaine et doivent être abattus pendant que les autres frais — pour l'alimentation notamment — sont pris en charge dans le cadre des programmes de gestion des risques de l'entreprise.

M. Lloyd Longfield: Ma dernière question concerne les données. Est-ce que les numéros figurant sur les étiquettes d'oreille sont regroupés au sein d'une base de données nous permettant de savoir si un animal s'est retrouvé sur le marché ou encore si sa vente a été interdite? À quoi servent ces étiquettes dans tout le processus?

Dr Jaspinder Komal: Comme je l'indiquais dans ma déclaration préliminaire, la traçabilité est un élément très important de nos enquêtes. Dans le cas qui nous intéresse, comme l'animal portait cette étiquette, nous avons tout de suite pu déterminer sa ferme d'origine. C'est essentiel pour notre enquête. Ces étiquettes jouent également un rôle primordial dans la traçabilité des aliments. Nous avons des bases de données — comme celles de l'Agence canadienne d'identification du bétail — qui répertorient tous ces animaux, ce qui permet de les suivre.

M. Lloyd Longfield: Merci beaucoup.

Le président: Monsieur MacGregor, vous avez six minutes.

• (0910)

M. Alistair MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

Un grand merci d'être des nôtres aujourd'hui pour cette importante séance d'information.

Vous avez parlé dans votre exposé de vos mécanismes de retraçage en aval et en amont. Je sais qu'il est encore très tôt pour essayer de déterminer l'origine de l'infection et savoir avec quels autres animaux cette vache a pu entrer en contact en cours de route, mais avez-vous une hypothèse de travail, surtout pour le retraçage en aval, quant au nombre d'animaux avec lesquels cette vache infectée a pu être en contact en passant de la Colombie-Britannique à l'Alberta?

**Dr Jaspinder Komal:** Nous essayons de retracer le parcours de cette vache. Je peux seulement vous dire pour l'instant que l'animal s'est sans doute arrêté à quelques endroits différents, principalement des enceintes de mise aux enchères et des installations de chargement. Il y a peut-être également quelques fermes, mais nous ne savons pas exactement où cet animal s'est retrouvé. C'est ce que nous nous employons actuellement à déterminer. Nous nous efforçons d'abord d'évaluer la situation dans les exploitations en contact direct avec sa ferme d'origine, car nous voulons dans un premier temps évaluer l'étendue de l'infection. Nous nous intéresserons ensuite à ses déplacements à partir de sa ferme d'origine, ce qu'on appelle le retraçage en aval. Nous passerons enfin au retraçage en amont, c'est-à-dire que nous tenterons de déterminer d'où vient la vache infectée.

M. Alistair MacGregor: Vous avez indiqué qu'une bête peut avoir la maladie pendant plusieurs années avant que les symptômes se manifestent. Y a-t-il pendant le cycle de vie de cette maladie des périodes où l'animal est plus contagieux que d'autres? Une bête peut sembler en santé, mais peut-on dire qu'elle est dans sa phase la plus contagieuse lorsqu'elle tousse, qu'elle éternue ou qu'elle présente des signes de mucosités?

**Dr Jaspinder Komal:** C'est effectivement la phase la plus contagieuse. Si l'animal a inhalé ou ingéré la bactérie, celle-ci se retrouve dans son organisme. La bactérie essaie alors de se mettre à l'abri du système immunitaire de l'animal en fabriquant une série de couches de protection qui vont l'envelopper en formant une grosse boule. C'est justement ce que nous avons trouvé dans cette vache infectée. Lorsque cette boule éclate, il arrive que l'animal commence à avoir des expectorations ou d'autres sécrétions par la voie respiratoire, et c'est la phase contagieuse. Le problème c'est que cela peut se produire n'importe quand dans une période pouvant aller de un à cinq ans; nous ne savons pas à quel moment cet abcès va éclater.

**M.** Alistair MacGregor: Quel est le traitement le plus utilisé? Peut-on traiter la maladie avec des antibiotiques, ou doit-on se contenter de mettre la bête en quarantaine puis de l'abattre?

**Dr Jaspinder Komal:** Comme je l'indiquais, c'est aussi une question de santé publique. Depuis 1923, nous nous employons au Canada à éradiquer la tuberculose bovine, car il faut beaucoup de temps pour traiter un animal ou un être humain avec des antibiotiques. Il arrive que le traitement exige de six mois à un an, avec de fortes doses d'antibiotiques. Dans ce contexte, nous préférons concentrer nos efforts sur l'éradication de la maladie, plutôt que sur son traitement.

**M. Alistair MacGregor:** Vous êtes-vous heurtés par le passé à des souches qui montraient une certaine résistance à l'égard des antibiotiques? Est-ce un autre facteur que vous devez considérer?

**Dr Jaspinder Komal:** Il n'est pas facile de le vérifier avec cette bactérie, car sa culture en laboratoire est très difficile. Il est donc très problématique d'effectuer ce qu'on appelle un antibiogramme pour en évaluer la résistance. Nous pourrons faire des vérifications à ce sujet, mais je n'ai aucune donnée en main indiquant que la bactérie *Mycobacterium bovis* est résistante aux antibiotiques. Comme il faut administrer des antibiotiques à très fortes doses pendant une longue période du fait que la bactérie est protégée sous toutes ces couches difficiles à pénétrer, il est possible que les antibiotiques en viennent à avoir des effets néfastes sur d'autres systèmes et organes de l'animal ou de l'être humain.

M. Alistair MacGregor: Je connais bien la situation de plusieurs troupeaux du sud de la Colombie-Britannique. Les éleveurs disposent de très vastes terres et les bêtes se retrouvent souvent au milieu de la forêt. Je pouvais les voir à l'époque où je travaillais comme planteur d'arbres. La maladie a pour ainsi dire été éradiquée. Si l'on examine toutefois les différentes théories possibles quant à la provenance de ce cas particulier, pourriez-vous nous dire si elle peut toucher également la faune, et les cervidés par exemple? Est-ce une forme de transmission envisageable?

**Dr Jaspinder Komal:** Tout à fait possible. Mais nos confrères — pas ceux de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, ceux des provinces — disposent de programmes de surveillance. Dans le cas qui nous occupe, la province, la Colombie-Britannique, a décidé de surveiller ces exploitations pour y déceler des cas de tuberculose bovine.

Cette fois-ci, et même la dernière fois, nous avons tenté des traçages en amont. Comme les cas de tuberculose bovine sont devenus tellement rares, c'est comme chercher une aiguille dans une botte de foin, mais nous voulons quand même vérifier toutes les théories de leur éventuelle origine.

• (0915)

M. Alistair MacGregor: Vous avez dit que la réaction de nos partenaires internationaux allait de neutre à positive. À quoi la loi vous oblige-t-elle? À quelle fréquence devez-vous leur faire rapport sur l'évolution de votre enquête?

**Dr Jaspinder Komal:** La tuberculose bovine est une maladie à déclaration obligatoire qui figure aussi sur la liste de l'Office international des épizooties, l'OIE. Nous ne sommes tenus à faire rapport au reste du monde par l'entremise de l'OIE qu'à tous les six mois. mais nous informons aussi nos partenaires commerciaux immédiats de l'évolution de l'enquête. Pour agir en amont, comme les États-Unis, l'Union européenne, le Japon et le Mexique, nous les informons des moyens que nous employons, par politesse et pour les rassurer que tout va bien.

**Le président:** MM. Komal et MacGregor, je vous remercie. [*Francais*]

Monsieur Poissant, vous avez la parole pour six minutes.

M. Jean-Claude Poissant (La Prairie, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Ces infections ne se sont donc pas transmises dans la chaîne alimentaire. Il est toujours intéressant de savoir que nous avons un système fiable.

J'aimerais que nous parlions des producteurs de lait et de la façon dont vous procédez pour détecter les infections. Est-ce que des examens de routine sont effectués pour analyser le lait? Quels sont les outils de détection?

Dr Jaspinder Komal: Je vous remercie de la question.

Nous avons deux programmes. Premièrement, nous avons un programme de surveillance passive. Quand elles ont terminé leur vie productive, les vaches laitières sont acheminées à l'abattoir.

Nous avons aussi un programme de détection *post-mortem*. Comme la fréquence des cas d'infection est vraiment très faible, nous ne voulons pas faire de surveillance active. De plus, comme tout le lait au Canada est pasteurisé, les infections, s'il y en a, sont éliminées. Les risques pour les êtres humains sont donc inexistants.

#### M. Jean-Claude Poissant: D'accord.

Il n'y a pas que les bovins qui peuvent être infectés. Est-ce que la traçabilité de toutes les espèces est fonctionnelle et efficace?

**Dr Jaspinder Komal:** La traçabilité est un processus dont le déroulement est différent d'un secteur à l'autre. Certains secteurs en sont à une étape donnée, qui peut ne pas être la même dans d'autres secteurs. Au Canada, le processus de traçabilité n'est pas le même partout. Nous sommes en train de mettre sur pied un dossier pour moderniser les règlements sur la traçabilité. Nous allons y arriver un jour, mais présentement, la traçabilité est plus efficace dans certains secteurs que dans d'autres.

M. Jean-Claude Poissant: Quand on annonce avoir détecté un cas, qu'est-ce qui se passe en ce qui concerne les pays importateurs?

**Dr Jaspinder Komal:** Le Canada est l'un des rares pays à avoir réussi à éliminer presque complètement les cas de tuberculose bovine chez le cheptel d'animaux à l'échelle nationale. Les gens savent qu'il est normal qu'il y ait quelques cas tous les deux ou trois ans. Quand nous disons à ces pays que nous sommes en train de mener une enquête complète, ils disent faire très confiance à notre système. Nous sommes très proactifs dans nos communications avec eux. J'ai pris le temps de parler avec mes collègues vétérinaires en chef des pays importateurs.

### M. Jean-Claude Poissant: Il y a donc un bon suivi.

Si j'ai bien compris, c'est la deuxième fois qu'un cas survient au même endroit. Y a-t-il une raison particulière à cela?

**Dr Jaspinder Komal:** Non, ce n'est pas cela. Le cas de 2016 était en Alberta, et il s'agit aujourd'hui d'un premier cas en Colombie-Britannique. Il y a eu des cas en 2011, mais ce n'était pas au même endroit non plus.

#### M. Jean-Claude Poissant: D'accord, je m'excuse.

À partir du moment où vous détectez le cas à l'abattoir, combien de temps s'écoule-t-il avant qu'on retrace le troupeau en cause? Je sais que c'est un travail de longue haleine, mais combien de temps cela peut-il prendre pour retracer le troupeau duquel fait partie un animal infecté?

• (0920)

**Dr Jaspinder Komal:** Comme je l'ai dit, cela a été rapide cette fois-ci parce que nous avons tiré des leçons du dernier cas et changé notre politique. Le 26 octobre, les échantillons ont été déposés au laboratoire et nous avons eu les résultats le 9 novembre. Je crois que c'est arrivé le jeudi ou le vendredi, et le lundi, nous savions quel troupeau était en cause. Même le vendredi après-midi nous le savions. Cela a été beaucoup plus rapide cette fois-ci.

M. Jean-Claude Poissant: J'ai terminé. Merci.

Le président: Monsieur Peschisolido, vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

M. Joe Peschisolido (Steveston—Richmond-Est, Lib.): Merci, monsieur le président.

Monsieur Komal, je vous remercie de votre témoignage.

Visiblement, c'est une question grave. Nous avons parlé un peu des antécédents. Pouvons-nous discuter un peu de la prévention du prochain cas? Comme vous le savez, un programme existe depuis le début des années 1920, je crois. Devrions-nous l'actualiser?

**Dr Jaspinder Komal:** Il remontait à 1923, et il a permis une surveillance active jusque vers 1980 ou 1985, c'est-à-dire que, à la découverte d'un cas, on va dans la plupart des exploitations — d'après les statistiques qu'on possède — pour prélever des échantillons. Si on découvre des cas, on met les animaux en quarantaine, puis on les sacrifie et on poursuit l'éradication. Nous avons découvert que l'efficacité de la surveillance active finissait par plafonner. Nous avons adopté la surveillance passive: nous n'allons pas dans les exploitations; à l'abattoir, l'inspection des carcasses permet de découvrir des signes de tuberculose et semble donner des résultats.

D'après la recherche, la découverte d'un ou de deux cas tous les deux ou trois ans est très normale. Comme je l'ai dit, chaque province est considérée comme exempte de tuberculose, même si nous découvrons un cas tous les deux ou trois ans.

M. Joe Peschisolido: Vous avez effleuré la question des coûts émotifs et économiques et l'impact sur les éleveurs. Pouvez-vous en dire un peu plus sur les programmes d'indemnisation des producteurs?

## Dr Jaspinder Komal: Oui.

D'abord, grâce aux leçons retenues du dernier cas, nous faisons très attention à nos rapports avec les producteurs. Nous les mettons sans délai en contact avec les autorités sanitaires de leur province, pour que, en cas de besoin, ils obtiennent l'aide nécessaire.

Ensuite, nous appliquons un programme d'indemnisation pour les animaux que nous mettons en quarantaine et que nous sacrifions. À l'Agence canadienne d'inspection des aliments, sous l'autorité de la loi, nous versons de l'argent pour ces animaux. Tout le reste est assujetti aux programmes de gestion des risques de l'entreprise. Je laisse mon collègue vous expliquer.

M. Donald Boucher (directeur, Division de l'industrie animale, Direction générale des services à l'industrie et aux marchés, ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Une série de programmes s'adresse aux producteurs agricoles et aux propriétaires de ranch pour les aider à se remettre des pertes découlant de la tuberculose.

Le premier est Agri-stabilité, un programme axé sur l'ensemble de l'exploitation agricole et sur sa marge, qui aide à éponger jusqu'à plus de 30 % les pertes de revenu par rapport à ses valeurs historiques. Grâce à lui, le producteur peut aussi recevoir un paiement provisoire. Le deuxième, Agri-investissement, est un compte d'épargne provisionné par les producteurs et l'État, d'où les premiers peuvent faire des retraits en cas de besoin. Le dernier est le Programme de paiements anticipés, qui donne accès à des prêts, le taux d'intérêt pour la première tranche de 100 000 \$ étant nulle. Voilà l'ensemble des programmes auxquels les agriculteurs ont ordinairement accès.

Ajoutons Agri-relance, qui n'est pas un programme, mais un cadre d'examen de tous les frais extraordinaires que peut entraîner un événement comme une éruption de tuberculose. Elle peut faire suite à une évaluation faite conjointement par l'État fédéral et la province pour déterminer les coûts et envisager d'éventuelles mesures pour leur maîtrise. Cette évaluation est enclenchée à la demande de la province.

Enfin, les producteurs pourraient se prévaloir de reports de l'impôt sur le revenu pour les indemnisations reçues de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour les animaux qu'elle aura ordonné de sacrifier.

(0925)

**M. Joe Peschisolido:** Je me demande si je dois vous interroger sur les avances de fonds ou sur ce que le gouvernement de la Colombie-Britannique fait. Pourquoi ne pas vous interroger sur le rôle de la province dans cette affaire?

**Dr Jaspinder Komal:** L'Agence canadienne d'inspection des aliments indemnise les producteurs de la perte des animaux sacrifiés. Les autres programmes dont Donald vient de parler sont tous appliqués conjointement avec la Colombie-Britannique. Ils sont à frais partagés.

Sur le report de l'impôt sur les indemnisations que nous versons, je pense que notre ministère collaborera avec Revenu Canada pour éviter des inconvénients aux producteurs.

M. Joe Peschisolido: Merci beaucoup.

Monsieur le président, j'ai terminé.

Le président: Monsieur Dreeshen, vous disposez de six minutes.

M. Earl Dreeshen (Red Deer—Mountain View, PCC): Je vous remercie d'être ici.

J'ai une suite de questions sur certaines craintes qui ont été exprimées. On ne serait pas obligé de procéder à l'abattage intégral des troupeaux. Beaucoup de bovins sacrifiés à Jenner étaient des veaux à peine sevrés. On les a envoyés à la décharge, parce qu'on savait pendant combien de temps on devrait les nourrir. Comme vous l'avez dit, il faut un certain temps pour infecter l'animal. Leur transformation à l'intérieur d'un certain délai dissiperait toute inquiétude. Le cas survenu en Colombie-Britannique serait isolé, il aurait été intégralement géré, et le dossier serait fermé. Aurait-il été intéressant de pouvoir aussi y intervenir par la réalisation de tests puis une éventuelle élimination? À l'étranger, emploie-t-on exactement la même méthode, l'abattage intégral, sans égard à l'âge des animaux? Pourriez-vous d'abord y répondre?

De plus, dans votre exposé, vous avez souligné le caractère isolé du cas, le très petit nombre de cas au Canada. Vous avez enchaîné sur les cas très rares de transmission à des humains, principalement par du lait cru, et vous en avez expliqué les modalités particulières. Bien sûr, étant un scientifique responsable, vous ne direz jamais que le risque est nul. Ça, c'est le volet scientifique, mais il y a aussi le volet politique. Comme vous ne pouvez pas affirmer ou que vous n'affirmerez pas que le risque est nul, tous les autres sont remontés. Ils affirment, quand ça se produit...

Notre problème réside dans l'écart entre votre position scientifique et celle du public, celle où le discours s'emballe. Pourriez-vous parler de l'abattage intégral et de la façon d'en parler au public? Nous connaissons tous le fiasco du dossier de la maladie de la vache folle. Cette vache du Royaume-Uni qu'on a vue trébucher à chaque pas et qui a défrayé la manchette, avec beaucoup d'exagération de la part des médias d'information, ç'a dû vraiment vous irriter. Pourriez-vous nous faire part de vos impressions à ce sujet, s'il vous plaît?

**Dr Jaspinder Komal:** Je commence par le commencement, en comptant sur mon collègue, en cas d'erreur.

Nous y avons consacré beaucoup de travail depuis les années 1920. Parmi les autres pays qui possèdent des systèmes semblables au nôtre pour la gestion de la santé animale — les États-Unis, le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande, l'Australie —, je pense que l'Australie est le seul, avec nous, dont le cheptel national soit exempt de tuberculose.

À la découverte d'un cas de tuberculose, on tient compte des facteurs économiques. Pour nous, il est beaucoup mieux de supprimer et de désinfecter pour recommencer à neuf. La maladie agit si lentement qu'on ne sait jamais si elle risque de produire une nouvelle flambée si on gardait les animaux un certain temps.

Les États-Unis avaient un programme comme le nôtre et l'ont abandonné. Un certain nombre d'États sont maintenant infectés. Il leur est désormais impossible d'éradiquer la tuberculose de leur cheptel. Voilà pourquoi nous tenons à notre façon de faire. Au pis, il nous en coûte une quarantaine de millions de dollars tous les cinq ans. C'est ce que ça nous a coûté la dernière fois, en Alberta. Cette fois-ci, ce pourrait être moins encore, parce que le problème était plus circonscrit. Les États-Unis en dépensent autant presque tous les ans. Économiquement parlant, c'est mieux.

Sur votre deuxième question, pourquoi s'en soucier si la maladie agit si lentement: quand la tuberculose était très répandue dans les cheptels bovins, de 6 à 8 % des cas dans la population humaine étaient de tuberculose bovine. Aujourd'hui, nous n'en voyons presque plus. Si nous baissons la garde et que la tuberculose réapparaît dans nos cheptels, nous pourrions assister à une remontée des cas humains. Comme nous devons administrer des antibiotiques pendant une année, avec les répercussions sur la santé humaine ainsi que sur les systèmes de santé et les systèmes sociaux, je suis d'avis qu'il est mieux de continuer comme nous faisons maintenant.

• (0930)

M. Earl Dreeshen: Pourrions-nous revenir à la question des jeunes animaux? C'était un autre volet du problème.

Il faut du temps pour que la maladie se manifeste chez l'animal. Si vous saviez que cet animal se trouvait en un certain endroit, y auraitt-il une date d'abattage qu'on pourrait prescrire pour pouvoir le diriger vers un marché particulier?

**Dr Jaspinder Komal:** Oui, c'est exactement ce que nous faisons. Sur les lieux de la primo-infection, on met les vaches de moins d'un an en quarantaine, mais on peut les envoyer à l'abattoir. Si, après inspection, on ne découvre aucun signe d'infection, elles conviennent à la consommation humaine. Dans les fermes de contact, nous faisons les tests — non sur les veaux, seulement sur les animaux de plus d'un an. Si le résultat est négatif, on ne les retient plus et on peut s'en servir pour...

Le président: Merci, monsieur Dreeshen.

Merci, docteur Komal.

[Français]

Monsieur Breton, vous avez la parole pour six minutes.

**M. Pierre Breton (Shefford, Lib.):** Merci, monsieur le président. Je remercie les témoins de leur présence.

L'enquête a duré à peu près 18 mois, soit d'avril 2016 à septembre 2018. Au cours de cette période, quelles ont été les répercussions de cette enquête sur la vente de bovins canadiens sur le marché international? Comment le marché international y a-t-il réagi pendant cette période? Avez-vous de l'information susceptible de nous éclairer à ce sujet?

Dr Jaspinder Komal: Je vous remercie de cette question.

La dernière enquête a duré 18 mois, car nous avons dû ralentir au printemps en raison de la saison du vêlage. Pendant cette saison, on ne peut pas tester les vaches gestantes parce qu'il n'y a pas de réaction. De plus, nous ne voulions pas perturber le travail des producteurs.

La dernière fois, tout comme dans ce cas-ci, nous avons été proactifs et parlé aux vétérinaires en chef des pays importateurs. Il n'y a eu aucune incidence négative attribuable à ce cas de tuberculose bovine, parce que les pays savent que nous sommes capables de gérer le problème de façon très efficace. Jusqu'à ce jour, il n'y a pas encore eu de réaction négative relativement à ce cas et nous n'en prévoyons pas.

M. Pierre Breton: Évidemment, les troupeaux atteints ou qui sont en train d'être testés ne peuvent pas être vendus. Est-ce bien cela?

Dites-moi si je me trompe. Cela veut donc dire qu'on a continué à vendre les animaux qui n'avaient pas été atteints par la maladie et qui ne faisaient pas l'objet d'une enquête. On en a même vendu davantage pour compenser les pertes causées par les bêtes malades. J'essaie de saisir ce qu'il en est exactement.

**Dr Jaspinder Komal:** Je vais vous expliquer en détail comment cela se passe. Si je vais trop en détail, faites-le-moi savoir.

S'il y a un cas positif dans une ferme primaire, les animaux, après avoir été testés, seront abattus parce qu'on voudra désinfecter l'endroit. Si les animaux en contact avec les autres fermes ne sont pas infectés, on lèvera la quarantaine tout de suite. Ils pourront être envoyés à l'abattoir s'ils sont arrivés à maturité ou ils continueront à croître.

C'est la même chose pour les animaux qui font l'objet d'un retraçage en aval ou en amont. Si les résultats sont négatifs, les animaux sont relâchés. Si les résultats sont positifs, nous faisons un enquête sur un deuxième foyer d'infection. Sinon, ils sont relâchés tout de suite.

• (0935)

M. Pierre Breton: Y a-t-il d'autres animaux qui peuvent être atteints de la maladie ou cela se limite-t-il aux bovins?

**Dr Jaspinder Komal:** Les autres animaux peuvent aussi être infectés. À la ferme, il y a des animaux de compagnie. Il peut s'y trouver des chats, des chiens, mais aussi des moutons ou des chèvres. Nous faisons une analyse des risques en ce qui concerne ces animaux et même les humains. Nous expliquons à ces derniers la façon dont cela fonctionne. Selon l'ampleur de la contamination, nous pouvons décider de ne rien faire de plus qu'observer les animaux de compagnie. La dernière fois que nous sommes allés dans une ferme ayant des animaux infectés, nous n'avons pas eu besoin d'abattre les animaux de compagnie. Dans ce cas-ci, si nous constatons que la contamination n'est pas trop étendue, nous pourrons les laisser vivre en fonction des résultats de l'analyse.

M. Pierre Breton: Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Monsieur Shipley, vous disposez de cinq minutes.

M. Bev Shipley (Lambton—Kent—Middlesex, PCC): Merci beaucoup.

Comment décelez-vous la maladie? Par un test sanguin ou seulement par un examen de la carcasse? Comment faites-vous?

**Dr Jaspinder Komal:** C'est pour nous l'un des micro-organismes les plus complexes. Sa croissance est très lente et il se dissimule dans une boule fibreuse. Le système immunitaire n'y réagit pas très bien. Voilà pourquoi nous n'avons pas de test très efficace pour le déceler.

M. Bev Shipley: Puis-je l'attraper d'un animal?

**Dr Jaspinder Komal:** C'est contagieux, comme nous l'avons dit, quand l'abcès crève et que l'animal en expulse le contenu par sa respiration ou par la toux. Ça survient après un contact long avec l'animal.

M. Bev Shipley: Ça survient donc après que l'animal l'a eu pendant un certain temps. Voilà pourquoi vous parlez de complications.

Je m'intéresse au lait cru qui provient de l'animal. C'est un produit, un sous-produit de l'animal. Peut-on effectuer un test de détection sur le lait?

**Dr Jaspinder Komal:** C'est possible, selon la concentration de micro-organismes dans le lait. À part la mise en culture, il existe des tests comme ELISA et l'amplification génique ou PCR, mais aucun n'est absolument sûr. Voilà pourquoi nous devons en appliquer une combinaison

M. Bev Shipley: D'accord. C'est un sujet qui m'a toujours intéressé. Nous nous inquiétons toujours tellement pour ce produit sain. J'ai été élevé, et toute ma famille aussi, au lait cru. Il semble que ça ne nous ait pas trop mal réussi.

M. Alistair MacGregor: Vous êtes encore parmi nous.

Des voix: Oh, oh!

M. Bev Shipley: Ma fille a participé à une mission dans le tiers monde. Dans l'entrevue avec le médecin, qui s'informe toujours de l'occupation du père, elle a dit qu'il était producteur laitier. Le médecin lui a demandé si elle buvait du lait cru. J'ai pensé que ça risquait de ne pas se terminer comme je l'aurais voulu mais, de toute façon, elle a franchement répondu que c'était bien ce qu'elle buvait. Le médecin lui a alors dit que son organisme possédait peut-être plus d'anticorps et qu'il était peut-être mieux protégé pour la mission que celui de tous les autres enfants. Ça m'a fait penser que je me demande continuellement pourquoi nous ne pouvons plus en consommer, à cause de ce risque, et pourtant...

Je comprends ce que vous dites, mais nous venons de légaliser une drogue qui, nous le savons, est addictive. Des consommateurs aboutiront dans le système de santé et tout le bataclan. Je suis encore un partisan convaincu du lait cru, malgré, je suppose, un faible risque.

Parlez-moi des étiquettes et de la traçabilité. Vous avez dit qu'il y a encore du travail à faire, et je vous crois. Dans l'industrie du boeuf, la traçabilité semble assez bonne. Dans l'industrie laitière, il y aurait un programme de traçabilité. Pourriez-vous en dire un peu plus sur les lacunes de la traçabilité ou sur ses maillons faibles?

• (0940)

**Dr Jaspinder Komal:** Je pense que je devrai m'informer d'abord avant de vous répondre.

M. Bev Shipley: C'est parfait, si la réponse risque d'être trop longue.

**Dr Jaspinder Komal:** Oui. Il reste encore un peu de travail à faire pour la traçabilité de tous les animaux à point nommé, parce que notre programme d'enquêtes de traçabilité n'est pas très efficace.

M. Bev Shipley: L'une des inquiétudes soulevées l'année dernière par mon collègue Longfield concernait la détection et l'indemnisation. Il y avait cet énorme enjeu qui faisait s'inquiéter les producteurs pour la viabilité de leur entreprise, en raison des délais et des coûts faramineux de l'alimentation qu'il fallait donner à ces animaux qui auraient dû être mis en marché.

Quel est le délai? Vous avez parlé d'amélioration. Dans le secteur agricole, tout tourne autour des liquidités disponibles. Les liquidités qui arrivent après la mise en marché des animaux. Est-ce que le délai s'est beaucoup amélioré? Je veux dire que le producteur n'y est pour rien dans ce qui arrive. C'est une victime. Pour l'indemnisation, je me soucie toujours de ce qu'il ait droit à un traitement équitable, qui lui permettra de rester à flot, même s'il est aux prises avec cette maladie majeure.

**Dr Jaspinder Komal:** Je pense que les délais se sont améliorés depuis la dernière fois, parce que nous avons découvert, après coup, que tous ces animaux étaient en quarantaine. L'automne arrivait, et les animaux n'allaient pas être commercialisés. Nous avions ensuite cherché des modalités d'exécution du programme.

Cette fois-ci, nous employons le programme convenu entre notre ministère, l'Alberta, Agriculture et Agroalimentaire Canada et la Saskatchewan. Ainsi, nous discutons déjà de la façon que nous pourrons, s'il se trouve des animaux... annoncer aux producteurs qu'ils seront indemnisés pour la période pendant laquelle ils seront...

Le président: Merci, docteur Komal.

Merci, monsieur Shipley.

Monsieur MacGregor, vous disposez de trois minutes.

M. Alistair MacGregor: Je n'ai pas de questions.

M. Luc Berthold: Me cédez-vous votre temps?

M. Alistair MacGregor: Oui, prenez-le.

[Français]

M. Luc Berthold: Merci beaucoup, monsieur MacGregor.

[Traduction]

Je vous le revaudrai.

[Français]

J'ai seulement une question.

Nous savons que ce troupeau devra être abattu. En Alberta, il a fallu beaucoup de temps avant que la décision ne soit prise et que, finalement, 11 500 animaux soient abattus. Pour éviter que la situation ne se reproduise, pourquoi ne pas agir tout de suite et la prendre, cette décision, sans tarder? Vous savez que, au bout de compte, vous allez finir par en arriver là.

Le fait d'agir dès maintenant permettrait à ces gens de recommencer le plus rapidement possible à produire des bêtes en santé et qui ne causeront pas de problèmes.

C'est pour cela que, plus tôt, je vous posais la question. Qu'est-ce qu'on attend? Pourquoi doit-on attendre aussi longtemps?

**Dr Jaspinder Komal:** C'est parce que nous ne connaissons pas l'ampleur de l'infection. Si nous commençons à mettre tous les animaux en quarantaine et à les abattre tout de suite, cela serait inutile

M. Luc Berthold: En ce qui concerne la ferme visée, vous m'avez dit tout à l'heure que, oui, cela finira par arriver.

Pourquoi ne pas le faire tout de suite?

**Dr Jaspinder Komal:** Oui, nous allons le faire tout de suite. Il faut d'abord discuter avec le producteur et nous assurer qu'il est à l'aise avec cette idée. Nous devons lui dire comment cela va fonctionner.

Nous avons déjà commencé les tests cette semaine et nous les finirons avant Noël. Si nous ne trouvons aucun autre animal infecté, les animaux malades seront abattus. Il y aura ensuite la période de désinfection, puis la repopulation. Par la suite, nous allons continuer avec les autres animaux qui ont été en contact avec les bêtes malades.

Ce troupeau sera abattu rapidement.

M. Luc Berthold: Nous savons que la période de désinfection est quand même assez longue. C'est cette période qui est difficile, justement, pour l'éleveur.

Je me demande pourquoi, à partir du moment où vous savez déjà que la décision ultime va être d'abattre le troupeau, procéder à d'autres tests?

**Dr Jaspinder Komal:** Cela sera fait rapidement à cette ferme. Nous ne voulions pas aller tuer les animaux avant que le propriétaire ne se soit fait à l'idée.

Le président: J'aimerais poser une brève question, avec l'accord du Comité.

Après que vous aurez procédé à l'éradication du troupeau, est-ce que la maladie peut demeurer sur les lieux? Est-ce facile de nettoyer l'environnement par la suite pour qu'il n'y ait pas de propagation?

• (0945)

Dr Jaspinder Komal: Merci de la question, monsieur Finnigan.

C'est ce que nous faisons. Après que les animaux seront partis, nous suivrons un protocole de désinfection établi par l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Une fois cette étape terminée, il y aura une période de temps où la ferme sera vide. À la fin de cette période, il faut que l'environnement soit soumis à une certaine température pour garantir que la bactérie est tuée. La bactérie ne vit d'ailleurs pas longtemps.

Le président: C'est ce que je pensais.

**Dr Jaspinder Komal:** Nous pouvons ensuite commencer la repopulation.

Le président: Merci, docteur Komal, madame Barr et monsieur Boucher, d'être venus nous éclairer sur la situation. Merci de votre excellent travail.

La séance est suspendue.

[La séance se poursuit à huis clos.]

#### Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

## PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur cellesci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

#### SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : http://www.noscommunes.ca

Also available on the House of Commons website at the following address: http://www.ourcommons.ca